

Justificatif généré le 03/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

03/05/2022

Département de publication :

(92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=291139>

N° d'annonce :

604211

CENEVIA

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 €

Siège social : 33 Place des Corolles – Tour Europe 92400 COURBEVOIE

523 539 260 R.C.S. Nanterre

Suivant déclaration en date du 2 mai 2022, l'associé unique, la société DALKIA, société anonyme, 37 Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille, 456 500 537 R.C.S. Lille Metropole a décidé de dissoudre la société CENEVIA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société CENEVIA à la société DALKIA.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Nanterre.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGKTibiJ

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGKTibiJ>

